PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 23 AVRIL 2019

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE PRESENTS :

Vice-Présidente et Représentante des Familles :
Madame VAREY.

Représentants des Familles :
Madame DULONG.
Madame ROBIN.

Représentant du personnel Syndicat SUD Santé Sociaux :
Madame MENAA.

Représentant du Conseil d'Administration :
Monsieur LEBLANC.

Membres Qualifiés :
Madame DIMIER, Représentante des Résidents.
Monsieur CHAIGNE, Représentant des Familles.
Madame OLIVIER, Admissions-Clientèle.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
Madame ESTAGER, Présidente et Représentante des Résidents donne pouvoir à Madame VAREY, Vice-Présidente et Représentante des Familles.

MEMBRES EXCUSES :
Monsieur TURGIS, Représentant des Familles.

MEMBRES PRÉSENTS :
Monsieur ESSALHI, Directeur ; Madame MAHE, Directeur Adjoint ; Madame GIRAULT, Cadre Supérieur de Santé Paramédical (ff) ; Docteur SCHMITT, Médecin Coordonnateur ; Madame LE JEUNE, Responsable des Finances ; Madame SANTERRE, Aide-Soignante faisant fonction Animatrice ; Madame LERICHE, Psychologue ; Madame HUAULT, Diététicienne, Madame DESMARES, Assistante de Direction ; Madame SOUDJIAN, Stagiaire de Direction.

MEMBRES EXCUSES :
Madame JARNOUX, Ergothérapeute ; Madame ROY, Accueil-Clientèle ; Madame ROUSSEAU, Animatrice ; Monsieur MELAMED, Informaticien-Qualiticien.

Résidents, Familles et invités présents : Cf. Feuille d'émargement jointe en annexe.

Secrétaire de séance : Madame DESMARES, Assistante de Direction.

Ordre du jour :

1) Adoption du Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2018
2) Questions des membres du Conseil de la Vie Sociale
3) Projet d'acquisition d'une partie de la parcelle BX 48 jouxtant la Résidence DEBROU et appartenant au groupement Intermarché
4) ERRD 2018 (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2018) : Hébergement Permanent et Hébergement Temporaire

5) Proposition et affectation du Résultat :
   - Section d'Hébergement
   - Section Soins/Dépendance
6) Evaluation interne : Auto-évaluation des prestations délivrées par la Résidence DEBROU – Référentiel ANGELIQUE
7) Le Référent Institutionnel : Liste réactualisée au 08 avril 2019
8) Enquête de satisfaction auprès des Résidents
9) Prendre soin des proches aidants : Formations gratuites proposées à l'attention des proches et des aidants à domicile ou en institution au sein de la Résidence DEBROU
10) Commission de Sécurité Incendie
11) Analyse en hygiène alimentaire : Présentation des derniers résultats d'analyses alimentaires
12) Chèque-énergie : campagne 2019

Madame La Vice-Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de la Vie Sociale, aux résidents et aux familles et demande de bien vouloir excuser Madame ESTAGER, Présidente du Conseil de la Vie Sociale, absente suite au décès de son époux.

Madame VAREY, Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale et Représentante des Familles assurera la présidence de la séance.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Avant de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018, Madame VAREY rappelle que les procès-verbaux des séances du Conseil de la Vie Sociale sont affichés sur le panneau situé dans le sas d'accueil, sont en libre-consultation à l'accueil de l'établissement et sont publiés sur le site internet www.debrou.fr.

Aussi, Madame VAREY rappelle que la séance est publique et que les personnes présentes dans l'assemblée ne doivent pas intervenir pour le bon déroulement de la séance.

Madame VAREY demande de bien vouloir procéder au vote du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale adoptent le procès-verbal à l'unanimité.

2- QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Madame VAREY informe que la pré-réunion du Conseil de la Vie Sociale a eu lieu le 16 avril 2019.

Les thèmes suivants ont été abordés :

« Une famille a abordé les problèmes liés à la mise sous protection des majeurs : tutelle, habilitation familiale. Nous avons apprécié la présence de Mme OLIVIER qui a ainsi pu répondre aux familles car toutes étaient finalement concernées. C'est un sujet difficile à aborder car il est douloureux de prendre ces décisions.
Nous remercions Mme Olivier, membre qualifié pour ces précieuses informations.
Un mandataire de l'UDAF pourrait-il venir exposer à nos familles leur mode de fonctionnement ? »

Monsieur Le Directeur propose à Madame VAREY de se rapprocher de Madame OLIVIER afin d'établir un courrier à l'attention de l'UDAF.

LE PERSONNEL :

« Comme au dernier CVS, les familles sont désorientées par les mouvements de personnel qui apparaissent préjudiciables à l'équilibre du quotidien des résidents et de leur famille.
Dans les unités protégées, il est important que le personnel soit formé pour intervenir auprès des personnes désorientées. Les changements entrainent un temps d'adaptation des résidents, du personnel intervenant et des familles. Les repères et les méthodes de prises en charge sont différents : cela génère une véritable inquiétude des familles.
Pouvez-vous rassurer les familles en précisant les moyens envisagés pour éviter cet état de fait ? »
Madame GIRAULT informe que lors des périodes de congés d'été (juin-juillet-août-septembre), du personnel contractuel est recruté afin de remplacer le personnel titulaire.
Madame GIRAULT informe également que tous les ans, en octobre, des mouvements de personnel ont lieu, provenant soit d'une demande de l'agent lui-même, soit d'une demande du cadre de santé paramédical soit d'une décision de Monsieur Le Directeur.
Monsieur CHAIGNE appuie sur le fait que le personnel recruté doit être expérimenté et formé aux bonnes pratiques professionnelles.
Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale de sa priorité de recruter du personnel qualifié.

Personnel Hôtelier :

« Nous avons découvert récemment qu'il n'y avait pas de personnel hôtelier affecté dans chaque unité protégée et que c'est le personnel d'une autre unité qui intervenait. Est-ce provisoire, quelle solution envisagez-vous pour doter ces unités de personnel attitré ?
Le personnel Hôtelier est-il habilité à aider les résidents lors du repas dans les Unités protégées ? »
Madame GIRAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il n'y a pas d'agent hôtelier spécifiquement dédié aux unités protégées.
Madame GIRAULT informe que deux agents hôteliers travaillent au sein du Bâtiment A et deux agents hôteliers travaillent au sein du Bâtiment B. Ces derniers interviennent au sein des unités protégées selon une organisation définie. Ils assurent notamment, au sein des unités protégées, l'entretien de la salle de restaurant et la mise en place du couvert, sous la responsabilité de l'aide-soignant.
Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'organisation actuelle n'a pas vocation à évoluer.

PRISE EN SOINS DES RESIDENTS :

La toilette :
« Les familles ont du mal à savoir quand leur proche est douché et à quel rythme, comment sont effectués les soins d'hygiène. Nous les avons invités à rencontrer leur référent institutionnel ou à défaut le cadre de santé référent.
Il nous a été signalé que des douches étaient données le résident assis sur les WC !!
Peut-on rappeler au personnel qu'il existe des tabourets de douche dans chaque unité ? »
Madame GIRAULT et les cadres de santé effectueront un rappel au personnel soignant.

Monsieur Le Directeur informe qu'en cas de nécessité de tabourets de douches supplémentaires, une commande pourra être réalisée auprès du fournisseur.
Monsieur Le Directeur rappelle le rôle et les missions du Référent Institutionnel.

SOINS :

« Selon les équipes les résidents ne sont pas pris en charge de la même façon : application d'une crème dermique qui selon le personnel ne se trouve jamais laisser au même endroit.
Y a-t-il une procédure pour ces traitements de « confort » : sur le chariot infirmier ou dans la salle de bain ? »
Madame GIRAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que ces crèmes sont nominatives et ne doivent en aucun cas être laissées dans la salle de bain du résident. Celles-ci sont stockées dans les infirmeries.
« Les familles sont revenues sur le lavage des mains avant les repas qui ne semble pas être exécuté.
Quelle action envisagez-vous ? »
Madame GIRAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que des lingettes sont à disposition dans les salles de restaurant.
Monsieur Le Directeur informe que des rappels relatifs à l'hygiène des mains avant et après le repas seront faits au personnel soignant.
« Mesure d'hygiène en cas d'isolement (gastro) : peut-on prévoir les éléments indispensables pour les visiteurs en chambre : procédure, désinfectant, lingettes. »
Le Docteur SCHMITT informe que les procédures et modes opératoires sont appliqués par tous. Les mesures de prévention s'appliquent uniquement pour les résidents isolés en chambre 24 heures ou 48 heures.
Est-il possible de mettre à disposition, toute l'année, au niveau du sas d'entrée, la solution hydro alcoolique ?
Monsieur Le Directeur est favorable.
« Les tables de la salle à manger ne sont pas nettoyées après le goûter. Peut-on faire un rappel pour qu'elles le soient avant la mise du couvert. »
Monsieur Le Directeur informe que ces missions figureront dans la nouvelle fiche de poste de l'agent hôtelier.

DIVERS :
« A-t-on donné les consignes pour vérifier les draps avant la descente en blanchisserie et à l'arrivée en blanchisserie car les appareils dentaires et auditifs sont très fugueurs !
Rappeler au personnel de vérifier les consignes affichées sur les placards par les familles.
Madame GIRAULT informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les consignes ont été données et que des rappels réguliers sont communiqués au personnel soignant lors des transmissions. Madame MAHE ajoute que le personnel de blanchisserie s'attache également à vérifier les draps et les poches des vêtements avant la mise en machine.
Monsieur Le Directeur rappelle aux membres du Conseil de la Vie Sociale que le Règlement de Fonctionnement de la Résidence DEBROU stipule « *Le linge personnel est lavé et repassé par l'établissement. Les vêtements et sous-vêtements en laine (laine des Pyrénées, pure-laine, landsward ou autre), lin, cuirs ou autres articles siglés « nettoyage à sec » ne doivent pas être fournis sauf si leur entretien est assuré par la famille ou le représentant légal du résident. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de détérioration du linge personnel des résidents.*
Madame VAREY reconnaît une amélioration quant au rangement du linge dans les armoires.

Dans certains secteurs, des problèmes d'odeurs réapparaissent. Quel remède envisagez-vous ? (Nettoyage, ventilation, aération) ».

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que plusieurs faits peuvent être à l'origine de ces odeurs ressenties dans certains secteurs (interventions cinq fois par an de l'entreprise Sanitra-Suez sur les bacs de rétention des graisses + eaux usées + pompe de relevage => odeurs pendant les nettoyages – odeurs dans les unités de vie le matin au moment des changes – bio nettoyage des logements, y compris des bondes, de la vmc et des siphons dans les salles de bains effectué par l'équipe hygiène des locaux privés – mégots à l'entrée de la Résidence DEBROU).

Monsieur Le Directeur reste vigilant quant à ces mauvaises odeurs et demande que tout évènement indésirable lui soit rapporté.

LES RENCONTRES AVEC LES FAMILLES DES NOUVEAUX RESIDENTS

« Initiées début 2017 ces rencontres se déroulent tous les 2 mois.
Au fil de ces réunions, nous constatons toujours une véritable attente des nouvelles familles qui sont en souffrance.
Les échanges sont nombreux et les nouvelles familles sont très satisfaites de ces réunions.
Elles y trouvent écoute et réponse aux nombreuses questions qui se posent à leur arrivée en institution.
Des familles reviennent pour trouver une forme d'accompagnement dans leur cheminement.
Elles sont aussi un témoignage des difficultés rencontrées et du réconfort qu'elles y trouvent.
Ces échanges sont indispensables à l'apaisement des familles et au bien-être de tous ».

Monsieur Le Directeur remercie vivement et félicite les membres du Conseil de la Vie Sociale pour leur implication au sein de la Résidence DEBROU.

MEMENTO DES NOUVELLES FAMILLES

« Pouvons-nous valider le mémento que nous vous avons soumis afin que les nouvelles familles puissent s'y référer ? »

Monsieur Le Directeur propose que ce document figure à l'ordre du jour du prochain Conseil de la Vie Sociale de juin 2019.

« Nous essayons d'être présents dans l'Etablissement le plus possible et nous constatons lors de ces différentes rencontres : préparation du CVS, accueil des nouvelles familles, formation, rencontre individuelle dans l'établissement, la satisfaction des familles pour la prise en charge de leur proche et l'écoute qu'il trouve à tout niveau lorsqu'il y a un souci. Au nom de ces familles nous remercions l'ensemble du personnel qui œuvre auprès de nos proches pour leur bien-être au quotidien. »

Madame TAILLARD, fille de Madame BELLETANTE, demande s'il est servi du pain rassis au moment des repas ?

Madame MAHE informe que le boulanger livre du pain frais tous les matins, y compris le dimanche.

Les repas de substitution :

Monsieur Le Directeur informe que les repas de substitution ne doivent pas être toujours les mêmes.

3- PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BX 48 JOUXTANT LA RESIDENCE DEBROU ET APPARTENANT AU GROUPEMENT INTERMARCHE

L'autorisation de pénétrer sur la parcelle BX 48 octroyée par le Groupement Intermarché « Les Mousquetaires », le courrier de Monsieur Le Directeur adressé à Monsieur AUGIS, Maire

de la Ville de Joué-Lès-Tours ayant pour objet « Partenariat CHRU de Tours / Résidence DEBROU » et un extrait du magazine interne du CHRU de Tours ont été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur fait lecture du courrier adressé à Monsieur AUGIS, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours.

Monsieur Le Directeur fait lecture d'un extrait du magazine interne du CHRU de Tours présentant le « Nouvel Hôpital Trousseau » (NHT) de 2024.

Monsieur Le Directeur fait part aux membres du Conseil de la Vie Sociale de son souhait d'acquérir une partie de la parcelle BX 48 jouxtant la Résidence DEBROU et appartenant au groupement Intermarché.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'il a reçu de la part du Groupement Intermarché l'autorisation de pénétrer sur la parcelle BX 48.

Monsieur Le Directeur affirme que l'achat d'une partie de la parcelle BX 48 permettrait d'anticiper une éventuelle extension du nombre de lits de la Résidence DEBROU, notamment avec l'éventuel transfert d'activité de l'EHPAD de l'Ermitage du CHRU de TOURS.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la délibération sera soumise au vote lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2019.

4- ERRD 2018 (ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES 2018) : HEBERGEMENT PERMANENT ET HEBERGEMENT TEMPORAIRE

L'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2018 (ERRD 2018) et le rapport de l'ERRD 2018 ont été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter l'ERRD 2018 aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'ERRD 2018 de la Résidence DEBROU.

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant à l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2018.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2018.

Rappel des créations de postes entre 2008 et 2018 :

1 ETP ANIMATEUR
+ 11 ETP AS DONT 3 ASG
+ 1 ETP ADMINISTRATIF = 1 INFORMATICIEN-QUALITICIEN
+ 0.3 ETP MEDECIN COORDONNATEUR
+ 1 ETP ASHQ
+ 0.5 ETP PSYCHOLOGUE
+ 7 ETP EQUIPE HÔTELIERE + SERVICE LOGISTIQUE
= 21.5 ETP

2008 142.2 ETP
2018 163.7 ETP
= + 21.5 ETP

Monsieur Le Directeur propose à Monsieur CHAIGNE que Monsieur RENAUD le recontacte pour répondre à ses différentes questions, dans la limite de la règlementation.

5- PROPOSITION ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter les propositions d'affectation des résultats 2018 aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale les propositions d'affectation des résultats 2018, en application des articles R314-51 et R314-54 du Code de l'Action Sociale et des Familles, établies comme suit :

	HEBERGEMENT PERMANENT		HEBERGEMENT TEMPORAIRE	
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE - SOINS	HEBERGEMENT	DEPENDANCE - SOINS
Réserves affectées à l'investissement :				
c/10682 réserves affectées à l'investissement	+ 2 553 185.38 €	+ 344 730.39 €		
Réserves de compensation des déficits :				
c/1068631 EHPAD en attente de CPOM – hébergement			+ 1 158.77 €	
c/1068632 EHPAD en attente de CPOM - dépendance et soins				+ 4 979.80 €

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du Conseil de la Vie Sociale de bien vouloir se prononcer quant aux propositions d'affectation des résultats.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale approuvent à l'unanimité moins une abstention les propositions d'affectation des résultats.

6- EVALUATION INTERNE : AUTO-EVALUATION DES PRESTATIONS DELIVREES PAR LA RESIDENCE DEBROU – REFERENTIEL ANGELIQUE

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'évaluation interne de la Résidence DEBROU.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que l'évaluation interne de la Résidence DEBROU sera réalisée en 2019, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Monsieur Le Directeur précise que des réunions de travail seront organisées, incluant l'ensemble des responsables de service mais aussi les représentants du personnel et les

représentants du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les résultats de cette auto-évaluation seront présentés aux instances au mois de décembre 2019.

Monsieur Le Directeur rappelle que la réalisation de cette évaluation interne est nécessaire dans le cadre de la réalisation du CPOM 2021/2025.

7- LE REFERENT INSTITUTIONNEL : LISTE REACTUALISEE AU 08 AVRIL 2019

La liste des Référents Institutionnels, réactualisée au 08 avril 2019, a été transmise aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Monsieur Le Directeur présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale la liste des Référents Institutionnels réactualisée au 08 avril 2019.

Monsieur Le Directeur rapporte aux membres du Conseil de la Vie Sociale sa grande satisfaction quant à la mise en place du Référent Institutionnel.

8- ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRES DES RESIDENTS

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale l'enquête de satisfaction auprès des résidents.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les résultats de l'enquête de satisfaction auprès des résidents seront présentés lors du prochain Conseil de la Vie Sociale du mois de juin 2019.

9- PRENDRE SOIN DES PROCHES-AIDANTS : FORMATIONS GRATUITES PROPOSEES A L'ATTENTION DES PROCHES ET DES AIDANTS A DOMICILE OU EN INSTITUTION AU SEIN DE LA RESIDENCE DEBROU

Le livret « Prendre soin des proches aidants : Des formations gratuites à l'attention des familles, des proches et des aidants à domicile ou en institution au sein de la Résidence DEBROU » a été transmis aux membres du Conseil de la Vie Sociale avec la convocation.

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale le livret « Prendre soin des proches aidants : Des formations gratuites à l'attention des familles, des proches et des aidants à domicile ou en institution au sein de la Résidence DEBROU ».

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les prochaines sessions de formations sont programmées les 02 et 09 mai prochains au sein de la Résidence DEBROU. Deux familles extérieures sont inscrites pour y participer.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale qu'un support audiovisuel va être réalisé concernant cette formation. Le tournage aura lieu les 02 et 09 mai 2019 au sein de la Résidence DEBROU.

10- COMMISSION DE SECURITE INCENDIE

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale la Commission de Sécurité Incendie.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que la visite de la Commission de Sécurité Incendie, qui devait initialement avoir lieu le mercredi 3 avril 2019, a été reportée à début juillet sur décision de la Préfecture suite à l'absence d'un élu.

11- ANALYSE EN HYGIENE ALIMENTAIRE : PRESENTATION DES DERNIERS RESULTATS D'ANALYSES ALIMENTAIRES

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale les derniers résultats d'analyses alimentaires.

Monsieur Le Directeur informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que le Laboratoire de Touraine se déplace une fois par mois, de manière aléatoire, afin de réaliser des prélèvements en cuisine (analyses microbiologiques et bactériologiques).

Madame MAHE rappelle que les résultats de ces analyses font tous l'objet d'une présentation lors de la Commission des Menus et que les derniers résultats d'analyses alimentaires sont affichés à l'entrée de la Résidence DEBROU.

12- CHEQUE ENERGIE : CAMPAGNE 2019

Madame La Vice-Présidente donne la parole à Monsieur Le Directeur pour présenter aux membres du Conseil de la Vie Sociale le chèque énergie – campagne 2019.

Madame LE JEUNE informe les membres du Conseil de la Vie Sociale que les chèques-énergies sont transmis directement aux bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance à 18h00.

La Présidente du Conseil de la Vie Sociale	La Vice-Présidente du Conseil de la Vie Sociale
J. ESTAGER	L. VAREY

Fait à JOUE LES TOURS le 24 mai 2019.